



© PHILIPPE SERPAULT

Le cercle est le cœur de la justice réparatrice, même en session de formation.

LA JUSTICE RÉPARATRICE

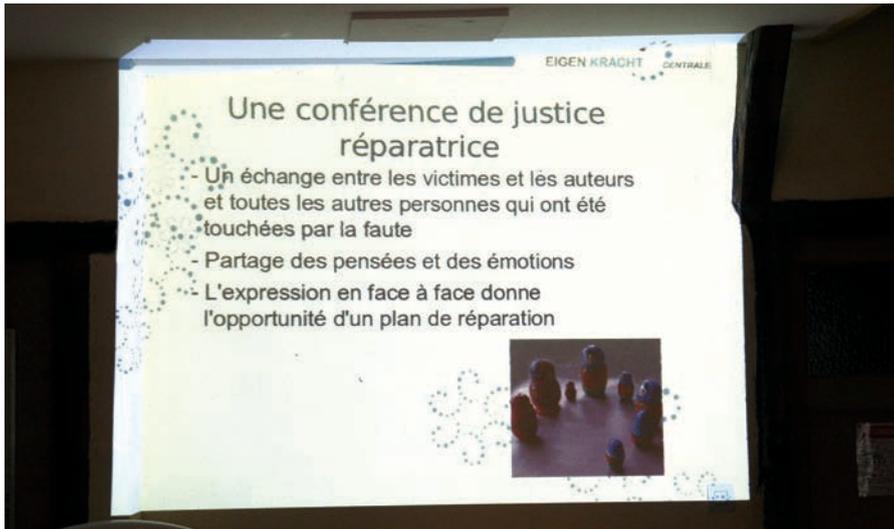
Restaurer le lien social

À l'heure où l'on parle de prisons surpeuplées et de peines de substitution, l'association ariégeoise "Question de justice" propose des solutions visant à renforcer le lien social.

Lorsqu'un acte délictueux est commis, la réponse légale est de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour trouver les responsables et les punir. La justice réparatrice cherche avant tout, à mettre l'accent sur les conséquences et se donne pour but de réparer les dommages causés et de restaurer les relations entre les personnes qui ont été affectées directement ou indirectement.

L'objectif est de mettre en relation toutes les personnes touchées par l'acte pour que soient dits et entendus les faits et les émotions. Cette rencontre permet à l'auteur de prendre conscience de ses actes, à la victime d'exprimer sa souffrance, et offre à toutes les personnes concernées la possibilité de participer activement au redressement de la situation en décidant ensemble des solutions les mieux adaptées.

Mise en œuvre dans les pratiques ancestrales de peuples du monde entier, la justice réparatrice ne se substitue pas pour autant à l'institution judiciaire et n'affranchit pas ou les auteurs d'un acte répréhensible d'un passage devant les tribunaux. Cette pratique permet notamment de renouer un lien social qui a été rompu par un acte délictueux. La justice réparatrice est fondamentalement axée sur la réparation, la responsabilité et



© PHILIPPE SERPAULT



© PHILIPPE SERPAULT

La création d'un organisme de formation est à l'ordre du jour pour l'association "Question de justice".

Hélène Van Dijk a puisé dans son expérience professionnelle pour nourrir sa démarche.

le lien social. « *Nous ne nous opposons pas à la justice pénale, nous pensons que le rôle de la justice réparatrice peut être complémentaire dans le sens où elle permet la participation de toutes les personnes concernées et la prise en compte des besoins et des rôles de chacun* », précise Hélène Van Dijk, coordinatrice de l'association "Question de justice", basée à Saint-Girons.

La création d'une association qui agit dans ce cadre est une première en France, Hélène Van Dijk a fait appel à son expérience professionnelle pour impulser cette dynamique à partir de l'Ariège où elle est installée. L'association organise des stages de formation pour des futurs coordinateurs. Ces séances sont ouvertes à tous les citoyens qui se reconnaissent dans une démarche aujourd'hui reconnue par la loi dans plusieurs pays anglo-saxons, et qui se réfère au droit coutumier. Les motivations des participants sont multiples mais répondent au même objectif, la réparation et la communication "non-violente". Ainsi, lors de la dernière session de formation qui s'est déroulée dans un gîte de Castelnaud-Durban, on a pu rencontrer une étudiante qui a choisi la justice scolaire comme sujet de thèse, un pratiquant de la médiation en milieu collectif, une thérapeute qui travaille sur la communication non-violente, un auxiliaire de vie scolaire ou encore une éduca-

trice spécialisée, tout comme des citoyens intéressés sans lien avec leur activité professionnelle. « *L'idée est que chaque citoyen est intrinsèquement capable d'organiser une conférence de justice réparatrice* », indique Hélène Van Dijk.

Le processus de justice réparatrice se décline dans divers contextes et situations, depuis le cadre familial, jusqu'à l'univers carcéral, en passant par le milieu scolaire, l'espace public ou encore le domaine de la justice. Le fait que chacun s'exprime en pré-

sence du groupe, entraîne une reconnaissance de la parole, et une acceptation de l'autre. Le rétablissement du lien social trouve sa traduction au sein même de la conférence de justice réparatrice, au cours de laquelle peut naître un sentiment d'appartenance à une communauté de destin. Des contacts ont été établis avec le procureur de la République ainsi qu'avec des établissements scolaires du département, afin d'établir un travail en commun.

www.questiondejustice.fr

Un scénario d'une conférence de justice réparatrice est étudié lors de la formation, à l'issue des trois jours, chaque participant doit pouvoir organiser une telle conférence. Des jeux de rôle sont organisés afin de bien s'imprégner de la méthode à suivre.



© PHILIPPE SERPAULT